

nion des gauches n'est pas telle qu'on le prétend et qu'il se manifeste déjà de fortes dissidences. Que sera-ce au moment de la lutte électorale ?

Vous avez pu constater que les rumeurs prises par les préfets, à l'égard de la presse radicale provoquent une assez vive émotion. Plusieurs journaux ont tenté des actions en dommages-intérêts aux préfets qui avaient interdit le colportage de leur feuille. Les jugements seront très-onctueux à relever. En attendant, les préfets ont été invités à se livrer à une enquête sérieuse sur la valeur réelle de certains prétendus établissements de librairie. Il est certain que depuis le décret de 1870 qui a établi la liberté de la librairie, beaucoup d'établissements de ce genre se sont organisés où on ne vend absolument que des journaux. Or, un arrêt de la Cour de cassation de 1877 a établi que c'est sans droit que les propriétaires de ces établissements prétendent être assimilés à des libraires. On a donc prescrit aux préfets de s'enquérir des cas de ce genre qui se présentent dans leur département et de ne pas hésiter à exercer des poursuites, lorsqu'il leur paraîtrait évident que l'enseigne de libraire n'a pas d'autre objet que de permettre la vente des journaux dont les arrêtés préfectoraux interdisent le colportage.

Les réclamations présentées par les journaux de gauche, au sujet de la nomination comme sous-préfet de Remiremont de M. Santelli, ont reçu satisfaction. Vous savez qu'il avait été révélé que M. Santelli avait, par voie de pétition, demandé la séparation de la Corse et de la France. Dès que le ministre de l'intérieur eut connaissance de ce fait, M. Santelli a été remplacé.

On considère généralement que la lettre de M. de Marcère, publiée ce matin par le *Petit Parisien*, a un double but; démentir les bruits qui avaient couru au sujet d'une évolution probable du journal et ramener les membres du centre gauche de plus en plus hésitants.

(Autre correspondance)

Paris, le 28 juin 1877.

On m'assure que, dans plusieurs fractions notables du parti républicain, il est grandement question de ne pas laisser à M. Gambetta et à son entourage la direction de la prochaine campagne électorale.

D'abord, on n'a pas encore pardonné à l'ex-dictateur d'avoir posé la question entre le maréchal et lui, au lieu de la laisser paisiblement sur le terrain constitutionnel et parlementaire. C'était mettre inutilement, continuent à dire les politiques, dans le plat, et conduire, quoi qu'il advienne, le pays aux extrêmes. D'une part, en effet, un succès quelconque des gauches forcerait le Président à pourvoir à sa défense personnelle; de l'autre leur défaite sera, pour ainsi dire, un succès personnel de leur adversaire, puisqu'on a posé le maréchal en adversaire.

En outre, la confiance dans les intentions du radicalisme est médiocre. Il semble bien difficile qu'il observe la discipline jusqu'au bout, et l'on est persuadé qu'au dépit des engagements pris vis-à-vis des 363, il ne se gênera guère pour présenter ses candidats particuliers, partout où il croira le terrain favorable.

La *Gazette des Campagnes*, avec toute l'autorité qui lui appartient, adresse cet appel suprême aux populations rurales :

« Malheur à la France, si les populations rurales ne comprennent pas l'appel solennel que fait le maréchal à leur patriotisme ! Nous espérons encore une fois, que la Providence nous épargnera une aussi épouvantable faute que la France pourrait payer plus cher que les folies de la dernière guerre.

« Le gouvernement, nous l'espérons, prendra tous les moyens que comporte la loi pour soustraire l'esprit si crédule du peuple français, au système de menaces et d'impositions pratiqué sur une échelle inouïe par la presse radicale pour égarer et pervertir les masses populaires. Il respectera les lois qui consacrent la liberté de la presse, mais il devra forcer la presse à respecter les lois qui punissent ses menaces, ses calomnies, ses outrages à la vérité, ses insultes contre Dieu, contre la religion, contre les choses dont le respect est la loi essentielle de toute société civilisée. L'impunité des abominables excès dont la France subit l'épreuve, fait de nous, aujourd'hui, un objet de scandale et de risée pour tous les peuples civilisés.

« Dans cette guerre monstrueuse contre l'ordre social, l'indifférence de pouvoir serait un acte de complicité avec tous les forçats de la plume. Le pouvoir nouveau, nous l'espérons, comprendra que sur ce point, il doit rompre avec la tradition malheureuse de ses devanciers et faire face à l'ennemi sur tous les points.

« Nous partons 363, nous reviendrons 400, a dit M. Gambetta, dans un de ses accès de fanfaronnade.

« Les 363 ne sont déjà plus si confiants; ils commencent à convenir, dans l'intimité, qu'ils doivent s'attendre à perdre 600 80 sièges... Nous espérons bien que ce chiffre sera largement dépassé.

Pendant que les ministres étaient réunis, ce matin, à dix heures, en conseil à l'Élysée, il y avait un autre conseil, non loin de là, chez M. Rother.

M. de Marcère, est homme qui a laissé de si tristes souvenirs de son passage au ministère, ne peut se résigner à rester dans l'obscurité dont il n'aurait jamais dû sortir. A l'exemple de M. Jules Simon, le grand héritier de

Domfront se fait directeur de journal, en se servant de la plume de M. Hector Passard, ancien chef de bureau de la presse sous le ministère de M. de Marcère. Celui-ci publie dans le *Petit Parisien*, une lettre qui ne fait honneur, ni à son talent ni à sa bonne foi. L'ex-président du centre gauche renouvelle contre l'acte du 16 mai et ses adhérents toutes les ridicules calomnies ramassées depuis six semaines, dans tous les discours, dans les circonflexes et les journaux des gauches. M. de Marcère, ajoutant une nouvelle palinodie à toutes celles de son existence, prétend défendre la république, la révolution, la liberté civile, la liberté religieuse, etc.; voilà des causes bien compromises avec un pareil défenseur.

Il est question dans les hautes sphères gouvernementales, d'un système financier, politique et social, lequel n'eût jamais encore de devancier chez aucun peuple, dans les archives des budgets et des trésors d'Etat. Le but que se propose d'atteindre l'auteur, par ce système d'économie pratique, est le *ne plus ultra*, croyons-nous, de la science des nombres; par son application, l'impôt deviendrait *productif à 4%*, l'an, au profit de l'impôt, pour arriver successivement à la suppression de l'impôt pour tous les contribuables. Arrivé à cette parité entre le chiffre de l'impôt et celui de l'intérêt, les ressources annuelles de l'Etat seraient doublées, de même aussi, les honoraires et les retraites de l'année, ainsi que de tout ce qui émerge au budget, et cela tout en ayant amorti les titres de notre dette nationale durant la période prise pour base d'amortissement. Nous faisons des vœux pour que ce plan sauveur soit étudié par qui de droit, car son application réunirait amis et ennemis, croyants et dissidents, dans une communauté d'intérêts, autour de l'institution qui en aurait été la principe, le moteur ou la vie.

L'association, serait la base du système et sans aucune opération aléatoire, jeux et tripiots de la légalité. La caisse sociale prêterait à ses intéressés seulement, à 3 0/0 à l'agriculture, à 4 0/0 à l'industrie et à 5 0/0 au commerce; trouvant la vie en elle, sans avoir besoin du dehors, elle favoriserait, en un mot, le développement de l'épargne et celui de la propriété, en permettant aux classes nécessiteuses de la société d'économiser d'abord et d'acquiescer ensuite.

Souhaitons que ce plan ne soit pas un beau rêve !

Aujourd'hui les recettes générales ont acheté pour 7000 fr. de rentes 3 0/0 et pour 23.000 fr. de 5 0/0.

Le bilan hebdomadaire de la Banque de France annonce une augmentation de 15 millions dans le chapitre du portefeuille commercial. Ainsi tombent les observations malveillantes répandues à dessein contre la marche des affaires.

Le numéraire continue à se montrer abondant. En dehors des versements à l'émission des bons du trésor 4 1/2 0/0, on manque de titres pour satisfaire aux demandes du marché de comptant. Aux disponibilités actuelles, il faudra, sous peu de jours, y ajouter les immenses ressources des corps de juillet.

Les récoltes promettent beaucoup.

DE SAINT-CHÉRON.

## Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Dans une de ses dernières séances, le Conseil municipal de Roubaix a encore eu à s'occuper du fameux legs Boucher de Perthes, qui va être pour nous la cause d'un procès.

On sait ce dont il s'agit.

Au mois d'août 1868, un habitant d'Abbeville, M. Boucher de Crèvecoeur de Perthes mourait, laissant un legs de 10.000 fr. à chacune des quinze villes industrielles de France, les plus chargées d'ouvriers pauvres.

L'intérêt produit annuellement par cette somme devait servir à donner une prime à l'ouvrier qui se serait le plus distingué par sa conduite et son travail.

Par un codicille ajouté à ce testament, M. de Boucher de Perthes faisait don à ces villes de la moitié de la somme devant rester libre dans l'actif de sa succession, après l'acquittement des droits, charges, legs, etc. Cette somme s'éleva à 396.000 fr. C'était donc 198.000 fr. que devaient toucher les 15 villes, soit 13.200 fr. pour chacune d'elles.

Le gouvernement désigna les villes qui lui parurent remplir la condition exigée par le testament; ce sont les suivantes : Paris, Lyon, Tarare, Epinal, Saint-Quentin, Saint-Etienne, Caen, Le Puy, Grenoble, Elbeuf, Troyes, Nîmes, Alençon, Lille et Roubaix.

Un décret autorisa la ville de Roubaix à accepter la libéralité de M. Boucher de Crèvecoeur de Perthes. Appelés à payer la somme revenant à notre ville, les héritiers s'y refusèrent, prétendant que c'était à eux, et non au gouvernement, qu'il appartenait de désigner les villes légataires.

Les choses en sont là. L'administration municipale, sur l'avis conforme du Conseil a demandé et obtenu l'autorisation du Conseil de préfecture, pour ester en justice. D'autres villes vont agir de même.

Nous ferons connaître le résultat de

ce procès, soulevé par une difficulté inattendue.

Voici comment est organisé le service de l'hôpital Sainte-Eugénie, de Lille, dont nous avons annoncé l'inauguration. *Service médical*: MM. les docteurs Desplats et Papillon. *Service chirurgical*: MM. les docteurs Eustache et Facon. *Service obstétrical*: M. le docteur Bouchard.

Les heures du départ de quelques trains du chemin de fer vont être modifiées à dater du 1er juillet prochain.

Le train de Boisigny qui part de Lille à 7 h. du soir partira à 6 h. 50 m.; celui de Lens, au contraire, partira à 7 h. du soir au lieu de 6 h. 50 m. Enfin le train à destination de Bruxelles partira de Lille à 3 h. 30 m. du soir et non plus comme actuellement à 5 h. 45 m.

La fanfare Delattre, désireuse de témoigner sa reconnaissance aux habitants de Roubaix, pour le bon accueil qui lui a été fait à son retour du concours de Compiègne, se fera entendre le lundi 2 juillet, à 8 h. 1/2 du soir, sur le kiosque du Boulevard.

Nous ferons connaître demain le programme de cette soirée musicale.

La marche des cars a été un instant interrompue, hier soir, rue du Grand-Chemin, par une voiture chargée de pommes de terre dont l'essieu s'était brisé.

Le tribunal correctionnel de Lille a condamné hier à 40 jours de prison et à 25 fr. d'amende pour cris séditieux...

Quand on ne veut pas crier : *Vive la République!* il est si facile de ne rien crier du tout.

Dans cette même audience, le tribunal a jugé les affaires suivantes appartenant à notre circonscription.

— Deux mois et 16 francs d'amende à un ivrogne de première force, Eugène Vaudat, qui voulait aussi assommer sa femme.

— Six mois à un mauvais sujet de Bondues, L. Delbecq, qui a insulté et battu le garde-champêtre de cette commune au moment où il venait l'empêcher de tout casser dans un cabaret.

— Un agent de l'autorité ne peut pas observer le diction : « Ne mets pas le doigt entre l'arbre et l'écorce. » C'est fort heureux pour la femme Racofelle, de Roubaix, qui aurait passé un fort mauvais quart-d'heure. Elle en était venue aux mains avec un de ses voisins, Adrien Gorboux, et la situation n'était pas brillante, quand le sergent de ville arriva. Furieux d'être contrarié dans son opération, Gorboux se jette sur lui, tout en l'insultant. L'agent résiste d'abord, reçoit quelques coups de poing, mais il se rend maître de ce forcené à qui cet exploit attire quarante jours de prison.

Treize mois à la femme Dhont, de Roubaix, arrêtée près de Mont-A-Leux, où elle se pavait avec la toilette de la femme Desprez. La femme Dhont a déjà subi plusieurs condamnations.

Deux mois de prison et 300 fr. d'amende et privation des droits civils à un ivrogne, Th. Dannaux, de Roubaix, qu'on relève à peu près toutes les semaines ivre-mort dans les rues.

M. Jacob, chef de la police de sûreté, vient de passer quelques jours sur la ligne du chemin de fer du Nord, pour continuer ses recherches au sujet du vol de plusieurs millions de titres au porteur, commis sur cette ligne entre Calais et Amiens, il a trois semaines. Les polices française et anglaise poussent chacune, ses investigations dans les deux pays avec une grande activité, et des enquêtes réunies de deux pays semblent résulter que ce vol considérable a été commis par des individus habitant l'Angleterre et y étant retournés aussitôt les valeurs levées.

Une perquisition a été pratiquée par M. Clément, commissaire de police aux délégations judiciaires, chez l'employé du chemin de fer du Nord chargé de la surveillance des wagons plombés, et mis en état d'arrestation parce qu'il ne se trouvait pas à son poste la nuit du vol.

Cette perquisition n'a amené que la découverte de vieilles ferrailles; on a également trouvé une somme de 600 francs; l'employé a déclaré que c'étaient ses économies, chose toute naturelle, il faut en convenir!

Cet homme, qui a d'ailleurs d'excellents antécédents, sera sans doute mis en liberté sous peu de jours, aucune charge autre que la négligence de service ne s'élevant contre lui.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, vers minuit et 1/2, par suite de la rupture d'un tuyau de conduite, les eaux d'Emmerin ont subitement fait irruption dans la rue de Bouvines, à Fives, en face de la statue Gavelier.

Elles se sont répandues dans cette rue et dans celle de Sainte-Marie, de manière à faire craindre une inondation qui aurait pu causer de sérieux dégâts. Mais heureusement ila, sont de peu d'importance, grâce aux mesures prises par M. le commissaire du quartier. A deux heures du matin tout danger avait disparu.

Un cabaretier de la rue des Robleds, à Lille, Alfred Pierret, âgé de 54 ans, a cherché, vendredi matin, à 9 heures et demie, à se donner la mort.

Cet individu, auquel un agent de police qui le connaissait, venait de dire bonjour en passant, est rentré précipitamment et s'est pendu à un porte-manteau dans la salle du cabaret; cet acte fut accompli avec tant de rapidité qu'un passant, qui l'aperçut, put encore faire entendre ses cris d'appel à l'agent de police qui s'éloignait lentement; c'est ce dernier qui revint détacher Pierret avant que l'asphyxie fut complète.

Il a été trouvé, ces jours derniers, sur la place de la commune de Watrellos, un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent. Celui qui en serait le propriétaire, est prié de se présenter chez M. Gruson, vicairie de cette paroisse.

### SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION

Les intéressantes sociétés coopératives de consommation se développent quoique lentement. Pour aider à ce développement même, nous croyons utile de publier le récent arrêté du Conseil d'Etat, dont nous avons déjà parlé, qui les déclare non-soumises à la patente. — Le Voici :

LE CONSEIL D'ÉTAT : Considérant qu'aux termes de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 25 août 1844, tout individu français ou étranger qui exerce en France un commerce, une industrie, une profession, non compris dans les exceptions déterminées par la présente loi est assujéti à la contribution des patentes.

Présente qu'il résulte de l'instruction, et notamment des statuts de la Société coopérative des mineurs d'Anzin, que cette Société a pour but d'acheter et de recevoir en consignation des marchandises et de services de consommation pour les livrer aux associés dans ses magasins, de manière à mettre le consommateur en rapport direct avec le producteur; que la qualité d'associé ne s'acquiert que par la souscription ou le transfert d'une action nominative de 50 francs qui ne peut être ni soustraite, ni transférée sans l'assentiment de la commission de contrôle chargée de surveiller les opérations de la Société; que si les sommes représentant la différence entre le prix d'achat et le prix de vente, déduction faite des frais généraux, sont distribuées, sous forme de dividendes, aux associés, elles sont réparties au prorata de l'importance des ventes ou livraisons faites à chacun d'eux; que d'ailleurs, l'administration ne justifie pas que la Société vende dans les boutiques établies par elle à des acheteurs autres que les associés; que, dans ces conditions, la Société coopérative des mineurs d'Anzin ne peut être considérée comme exerçant une industrie, une profession ou un commerce dans le sens de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 25 août 1844, et que c'est à tort qu'elle a été imposée et maintenue au rôle de la contribution des patentes pour l'année 1876, dans les communes de Vieux-Condé et de Fresnes, en qualité de marchand de tissus en détail, et dans les communes d'Abbeville et d'Escoudain, en qualité d'épicier en détail.

Les arrêtés attaqués du conseil de préfecture du Nord sont annulés.

### ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 28 JUIN.

Henri Penot, rue de Ma Campagne, 79. — Palmire Tarckens, rue de Tourcoing, cour Flipo. — Louis Gestein, rue du Lollage, 179. — Charles Delbecq, rue d'Alma, fort France. — Eugène Vaudouille, Grande-Rue 175. — Adolphe Vanmaercke, rue du Fontenoy, 27. — Jeanne Dupont, rue des Anges prolongée. — Cécile de Fabry, rue du Balon, 26. — Charles Gobert, rue Darbo.

### DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 28 JUIN.

Henri Cuby, 3 ans, rue Vaucauson, cour Wattel. — Jean-Baptiste Walliet, 43 ans, garçon brasseur, rue de la Tuilerie, 11. — Julien L'écuyer, 10 mois, rue de Valenciennes, 47, cour Delaunoy. — Fiore Poulin, 2 jours, rue des Fossés, 62. — Arthur Gilie, 2 mois, rue Archimède, 12. — Julie Demeester, 3 mois, rue du Parc, 32.

Les amis et connaissances de la famille WALLET-DHONT, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Jean-Baptiste-Joseph WALLET, décédé à Roubaix, le 27 juin 1877, dans sa 44<sup>e</sup> année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennel qui auront lieu le samedi 30 courant, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, à deux heures de l'après-midi, dans la maison mortuaire, rue de la Tuilerie, 11.

Les amis et connaissances de la famille ANSELME DEWARIN-DELEBEQUE, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de dame ROMAINE-JOSEPH DELEBEQUE, décédée à Tourcoing, le 27 juin 1877, dans sa 72<sup>e</sup> année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennel qui auront lieu le samedi 30 juin, à 10 heures 1/2, en l'église Saint-Christophe, à Tourcoing. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille.

Un obit solennel sera célébré par le clergé de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 2 juillet 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jules-Eul-Amédée-Joseph FLORIN, décédé à Roubaix, le 31 mai 1877, dans sa 30<sup>e</sup> année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Impression Alfred Roboux. — Avis gratuits dans les deux éditions du Journal de Roubaix, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien).

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES. (Dépêche de l'Observatoire de Paris, Paris, 29 juin, 1 heure soir. — Hauteur du baromètre : Perpignan, 765; Dunkerque, 768; Le Havre, Paris, Rouen, 770. Hausses générales du baromètre. Continuation du beau temps avec vent d'entre Nord et E-t.

KERMESSES de l'arrondissement de Lille, du 1er juillet. — Lianelles, Lemme, Moulins-Lille, Annonulin, Asses, Illies, La Bassée, Le Measil, Lys, Marçay-en-Barrois, Sainghien-en-Weppes, Santes, Velinghem.

Belgique. Enfin la justice ouvre les yeux et frappe les auteurs des outrages aux morts et des provocations à la désobéissance aux lois. Il y a longtemps que les honnêtes gens se demandaient la raison du silence gardé par les cours et tribunaux en présence des attentats de ce genre qui se commettent quotidiennement en Belgique. On en était arrivé à douter qu'il n'y eût encore dans le Code pénal certaines dispositions relatives aux délits de la presse contre l'ordre et les mœurs.

La cour d'assises de Liège a interrompu la longue prescription qui menaçait d'accomplir et les honnêtes gens peuvent espérer que la répression efficace des délits d'impartialité et d'excitation, commis au moyen de la presse, va sérieusement commencer en Belgique.

Nous lisons dans les journaux de Liège : « La Cour d'assises de Liège a condamné par contumace, dans sa dernière session, les nommés Maurice Leclâtre, homme de lettres, né à Issoudun (France), et Louis Liné, ouvrier et libraire, domicilié à Verviers, résident à Paris, le premier à un emprisonnement de 800 fr. d'amende, du chef d'outrage aux mœurs, et de 50 fr. d'amende, du chef de désobéissance aux lois; le second à trois mois d'emprisonnement et 50 fr. d'amende pour outrage aux mœurs, et à 6 mois du chef de provocation à la désobéissance aux lois.

L'exécuteur des arrêts criminels procédera lundi prochain, de midi à une heure de relevée, à l'affichage de l'arrêt sur la place du Marché, à Liège. »

On écrit d'Anvers à l'Echo du Parlement : « Une des premières maisons de Ruremonde a été faillite. Le passif s'élève à plus d'un million et demi. Presque la totalité des pertes de cette affaire sont supportées par des négociants anversois. Une seule maison d'Anvers perd au delà d'un demi-million; plusieurs banques se trouvent également parmi les créanciers. » « La nouvelle de cette catastrophe a causé une grande émotion en Bourse. »

Un violent orage a éclaté mercredi vers 4 heures de l'après-midi sur Huy et ses environs.

Un homme a été foudroyé en fauchant du foin. Aux Malades, la foudre est tombée sur l'habitation de M. Billiet, où elle a asphyxié la vache dans l'étable, sans l'écarter d'autres traces sur son passage qu'une petite brèche dans les ardoises de la toiture. L'église de la Sarthe a été aussi atteinte, à la toiture du clocher, d'une manière peu importante. A Moha, l'orage a sévi tellement fort que les habitants du fond de la commune ont dû quitter le rez-de-chaussée de leurs maisons inondées; plusieurs porcs ont péri, noyés par les eaux. C'était un véritable déluge qui a répandu la terreur dans le village.

Lundi dans l'après-midi, un malheureux wagon de Guignies, d'autres disent de Rumilly, ayant voulu monter dans le train déjà en marche à la station de Nœhien, est tombé, puis a roulé sous les wagons. On l'a relevé dans un état déplorable et ayant une jambe brisée. Il a été transporté à l'hôpital de Tournai.

TREMBLEMENTS DE TERRE. — Un phénomène assez rare dans notre pays a été observé dimanche matin, 24 juin, à Malines. M. Bernaerts écrit qu'il a ressenti dans cette ville à 8 h. 43 m. trois à quatre secousses assez fortes et tremblement de terre. Elles avaient la direction S. O. N. E.

Le 21 courant, vers 5 heures du soir, un ouragan a sévi en Flandre sur les communes de Wilsbeke et de Markeghem. Des groins d'une dimension de 2 à 3 centimètres de diamètre sont tombés sur une étendue de 500 mètres environ; seigle, froment, pommes de terre, toute la récolte dans un mot a été détruite. Les carreaux de vitres dans les fermes et autres maisons qui se trouvent dans le même rayon ont été brisés. Les pertes sont très-considérables.

### Faits Divers

LE TREMBLEMENT DE TERRE AU PÉROU. — Par des steamers qui viennent d'arriver à Liverpool et par le paquebot *Saint-Germain*, entré en Saint-Nazaire, nous recevons des détails sur le tremblement de terre qui a ravagé les ports du Pérou dans la nuit du 9 au 10 mai dernier.

Dans certains endroits, les secousses ont duré près de cinq minutes; elles ont été suivies d'un épouvantable ras de marée. La mer, arrivant comme une vague immense, haute de 15 à 20 pieds, s'est précipitée sur la côte, balayant tout sur son passage et s'enfonçant dans l'intérieur avec une impétuosité irrésistible.

Pabellel paraît avoir été le centre de de la tourmente: sept bâtiments ont sombré dans ce port et vingt-six autres, parmi lesquels le paquebot français le *Courrier de Lima*, ont essuyé de graves avaries.

A Punta de Lobos, plusieurs navires ont aussi souffert, entre autres le *Gladiateur*, l'*Antoine*, le *Chanaval*, le *Harve*, tous les quatre de Bordeaux, et le *Nauka*, du Havre; la *Maria-Antonietta*, qui venait d'arriver au Callao, a coulé, et deux hommes de son équipage se sont noyés.

A Guanillo, à Autogastaga, à Mexillones, à Tocopilla et à Cobija, les lames furieuses ont détruit les quais, le matériel d'extraction du guano et la plupart des maisons de commerce.

Une mine de cuivre, la *Sena-Blanca*, située à 4 milles de l'intérieur au sud, a disparu en engloutissant 200 ouvriers, dont 40 de nationalité anglaise. Des cimetières ont été bouleversés et les cadavres, arrachés de leurs tombes, ont été emportés par les flots furieux.

Iquique et Arica sont les deux villes qui ont été le plus éprouvées. Les mai-

sous d'Iquique, construites en canne et en bois, ont été renversées en moins de quatre minutes comme de vrais châteaux de cartes, et l'incendie, allumé par les lampes à paraffine, a détruit plusieurs quartiers; le tremblement de terre et les vagues de l'Océan ont anéanti le reste.

Les quais, la douane, les dépôts de nitrate (environ 400,000 quintaux), le chemin de fer, les entrepôts de la Tarapaca. Les bureaux de l'Associated Bank de la National Bank, les maisons de commerce Anthony Tate Gildemeister, Richini, Orioli, ont été littéralement enlevés par la mer.

Les condenseurs d'eau ayant disparu pendant la catastrophe, la population, qui s'était réfugiée sur les hauteurs voisines, s'est trouvée privée d'eau potable. On n'a heureusement à déplorer dans cette ville que la mort de dix personnes. A Arica, la douane, le télégraphe, le chemin de fer, le consulat d'Angleterre, les hôtels et les deux tiers des maisons ne forment plus qu'un monceau de ruines.

Les habitants affolés n'ont eu que le temps de se réfugier au Morro, où ils ont passé la nuit. La grande exploitation de nitrate la *Nueva-Carolina*, située à 14 kilomètres d'Iquique, a été complètement anéantie.

Tacna, Tarapaca, Pica, Matilda, Cancachos ont aussi ressenti de violentes secousses et subi de grands dégâts. A Mofo, les dépôts de nitrate sont perdus. A Dehanavaya, il ne reste plus debout que deux maisons sur quatre cents que cette ville possédait avant le désastre. De même qu'à Iquique, le feu a pris à Mofo; il n'y avait pas de pompes, mais l'eau de la mer est venue bientôt éteindre l'incendie.

Trente ouvriers occupés à l'extraction du guano ont été ensevelis sous les masses d'engrais qui tombaient des hauteurs. A Chanavaya le tremblement de terre a forcé des crevasses de 10 à 12 mètres de profondeur, et deux cents personnes ont été englouties. Supe, Salaverry, le Callao, Ancon ont relativement peu souffert.

Aux îles Chinchas, onze grands vapeurs se sont perdus corps et biens.

On évalue le total des dégâts à environ 100 millions de francs. Quant au chiffre des morts, on croit qu'il s'élève à près de 700.

Le *Journal du Morning* raconte que, il y a quelques jours, deux matelots de la division de Lorient avaient acheté de la charcuterie. Ils en avaient consommé une partie le jour même, et placé le reste en réserve, dans un coffre; ils n'éprouvèrent aucune indisposition. Le lendemain, ayant voulu manger la réserve, ils furent rapidement sous le coup de symptômes graves; transportés à l'ambulance, le matelot Le Coat expira au bout de dix heures d'atroces souffrances; son compagnon a pu être sauvé.

Le docteur Mauger, directeur du service de santé, a fait sur cet accident le rapport suivant :

« Les symptômes présentés à l'ambulance par le matelot Le Coat et son compagnon, les renseignements qu'ils ont fournis, le résultat de l'autopsie de Le Coat, l'analyse faite au laboratoire de chimie, qui a démontré qu'il n'existait aucune trace de poison minéral ou végétal, me font conclure à un empoisonnement septique par de la viande altérée. »

En conséquence, le docteur Mauger apprécie qu'il y aurait lieu de recommander un usage modéré de la charcuterie, pendant la chaleur orageuse; l'emploi de viande parfaitement saine pour la préparation de toute espèce de charcuterie, et enfin, ne préparer celle-ci qu'en très-petite quantité à la fois, afin qu'elle puisse être vendue dans le cours de la journée, et qu'il n'en demeure pas un magasin pendant la nuit, exposé aux chances d'une putréfaction rapide et funeste.

L'insecte appelé *Doryphora à dix lignes* ou *Oléoptère du Colorado*, lequel fait depuis quelques années de grands ravages dans les plantations de pommes de terre aux Etats-Unis, vient d'être signalé en Allemagne.

Les gouvernements des provinces belges avoisinant l'Allemagne viennent d'envoyer aux bourgmestres un exemplaire d'un placard contenant la description du *Doryphora* et indiquant les mesures prises par le gouvernement pour chercher à éviter l'introduction de cet insecte en Belgique.

Comme on peut le voir dans nos nouvelles de Belgique, un tremblement de terre a été constaté, dimanche dernier, à Malines.

Ce tremblement de terre s'est fait sentir aussi le même jour dans toute la région comprise entre Aix-la-Chapelle et Cologne. Dans cette dernière ville plusieurs habitants des quartiers de l'O. et du S.-O. ont observé vers 8 1/2 h. du soir un mouvement ondulatoire dont la force peut être comparée au tangage d'un navire sur une mer assez agitée.

A Eschweiler à 8 h. 50 m. on observait une secousse de tremblement de terre dirigée du S.-O. au N.-E. Le tremblement, qui a duré 13 secondes, était si violent, que les employés de la station de cette localité l'ont comparé par le bruit produit au passage d'un train lourdement chargé de marchandises. Dans la maison les tableaux et les glaces furent secoués et oscillèrent comme le bâtiment d'une pendule.

D'Hergemath on écrit qu'à 9 heures moins 5 minutes on s'est ressenti d'un tremblement souterrain qui a mis en branle les spatules de 3 millions. La secousse fut si violente que les pla-